

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AIRE-LA-VILLE DU 22 MAI 2024**

**SÉANCE OUVERTE À 20 H 00**

**Présent-e-s :**

Mme Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Présidente  
Mmes Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Conseillères municipales  
MM. Jonathan CHRISTIN, Didier HENRIOD, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, Pascal RAEMY, Denis van LEEMPUT, Ludovic ZBINDEN, Conseillers municipaux

**Exécutif :**

M. Dominique NOVELLE, Maire  
Mme Christine RAMBACH, adjointe  
M. Michel APOTHELOZ, adjoint

**Excusé.e.s :**

Mme Nassima LAGROUNI, Conseillère municipale  
M. Ludovic ZBINDEN, Conseiller municipal

**Assiste :**

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

**Procès-verbaliste :**

Mme Léa BOISADAM

---

**ORDRE DU JOUR**

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2024
- II. RAPPORTS DE COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- IV. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2023 DANS LEUR INTÉGRALITÉ Y COMPRIS LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES
- V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'IMPLANTATION DE BORNES À RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES QUI IMPLIQUE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'UNE DURÉE DE 20 ANS
- VI. BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL
  - Élection des membres pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025

## VII. MOTIONS

## VIII. QUESTIONS ET DIVERS

---

Madame MOULLET-BOUCHARDY, ci-après « la Présidente » ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal. Elle excuse Madame LAGROUNI et Monsieur ZBINDEN, membres du Conseil municipal et salue la présence dans le public de Monsieur Eric HELFER.

---

### I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 7 MAI 2024

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Sans remarque ni question, la Présidente demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 mai 2024.

**Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2024 est approuvé par 8 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (Messieurs van LEEMPUT et NODA GONZALEZ absents lors de la séance du 7 mai 2024).**

---

### II. RAPPORTS DE COMMISSIONS

La Présidente demande s'il y a des commissions.

Il n'y a pas de rapport.

---

### III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

**La Présidente** n'a pas de communication.

La Présidente passe la parole à **Monsieur NOVELLE** qui n'a pas de communication.

La Présidente passe la parole à **Madame RAMBACH**.

#### Route de Verbois

Lors de la dernière séance, un courrier de l'Association locale demain Russin avait été adressé au Conseil municipal. Depuis, Madame RAMBACH a eu un entretien avec Madame Suzanne SERAFINI, Adjointe au Maire de Russin, qui l'a informée que la commune de Russin avait rencontré le Conseiller d'Etat en charge et l'office cantonal des transports (OCT). Après 15 ans de démarches, des mesures provisoires de ralentissement seront mises en place sur la route de Verbois. Un radar a déjà été installé.

#### Semaine sans écran

L'Association des parents d'élèves (APEALV) a organisé la semaine dernière la semaine sans écrans et a prévu dans ce cadre différentes activités.

---

La Commune a mis à disposition gratuitement les infrastructures communales. L'APEALV a également collaboré avec le tennis club, la pétanque et le GIAP. La Commune a aussi soutenu financièrement l'animation du mercredi (1001 roues).

De plus, Madame RAMBACH tient à féliciter l'école et l'équipe enseignante pour le spectacle des enfants du jeudi soir, auquel l'Exécutif a été invité. Cette soirée a été un moment très touchant. Certaines des chansons chantées par les enfants seront reproduites lors de la fête des promotions.

La Présidente passe la parole à **Monsieur APOTHELOZ**.

#### Championnat suisse de cyclisme sur route

Le championnat débutera dans quatre semaines (20, 22 et 23 juin 2024). Une double-page sera consacrée dans le prochain bulletin d'information qui paraîtra début juin. La manifestation sera relayée sur le site internet communal avec les références du site internet des organisateurs avec le détail des courses. Un flyer de rappel sera envoyé à la population une dizaine de jours avant la manifestation, il contiendra un QR code des tpg en plus de celui des organisateurs.

La Présidente se souvient que le Conseil municipal avait voté une somme au budget 2024 pour participer à un événement lors de ce championnat, comme un apéritif offert dans le cadre de la manifestation. Monsieur APOTHELOZ répond qu'il n'y aura pas d'apéritif. En effet, la somme votée a été utilisée pour offrir une sortie à l'ensemble des élèves de l'école. Il a semblé difficile, pour l'équipe enseignante, de gérer une journée scolaire conventionnelle le jeudi 20 juin, notamment en raison de l'agitation qui sera causée par les courses cyclistes. La Commune a donc proposé d'offrir cette sortie.

La Présidente suggère que les membres du Conseil municipal se réunissent lors de cette manifestation pour montrer l'intérêt de la Commune. Monsieur APOTHELOZ approuve la suggestion en évoquant que le samedi soir l'organisateur a prévu une soirée à la salle polyvalente (ouverte à tout le monde), avec buvette et nourriture. Il propose d'en parler en-dehors du Conseil municipal.

---

#### **IV. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2023 DANS LEUR INTÉGRALITÉ Y COMPRIS LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES**

La Présidente lit la délibération.

##### **Texte de la délibération**

vu que conformément à l'art. 30 al.1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,  
vu le rapport de la commission finances du 22 avril 2024,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

## D É C I D E

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de **CHF 5'833'966.17** aux charges et de **CHF 8'416'942.54** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **CHF 2'582'976.37**.
3. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 3'000'100.13** et résultat extraordinaire négatif de **CHF 417'123.76**.
4. D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de **CHF 118'927.52** aux dépenses et de **CHF 455'003.50** aux recettes, les investissements nets s'élevant à - **CHF 336'075.98**.
5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de **CHF 33'381'929.29**.
6. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de **CHF 550'875.97** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Monsieur HENRIOD donne lecture de sa position :

« Faisant partie de la commission des finances, fraîchement élu au Conseil municipal, j'ai pris le temps d'étudier les comptes 2023 et de faire les comparaisons avec les comptes 2022. C'est dans cette optique que je validerai les comptes 2023 étant donné qu'ils sont tenus conformément à la loi.

Cela dit, j'ai des commentaires à formuler sur la planification financière. Je me ferai évidemment porteur de ces idées lors de l'établissement du budget 2025 au sein des différentes commissions auxquelles je suis affilié. Concernant le résultat 2023, si nous faisons abstraction de la recette extraordinaire de CHF 2,5 millions qui est en somme une première rente sur l'exploitation future des gravières qui prendront effet d'ici 8 à 10 ans (à noter que ce montant sera déduit des futures sommes à encaisser) le résultat net de l'exercice 2023 aurait été de CHF 83'000.-.

J'exclue les amortissements comptables qui ne génèrent pas de liquidités et tiens compte du fait que la Commune n'a aucune influence sur les recettes fiscales dont la péréquation est

supérieure de CHF 171'000.- au budget en 2023. De plus, il faudra également compter avec une modification de la loi sur la fiscalité pour les prochaines années et cela sous-entend une baisse des rentrées au niveau des impôts cantonaux et communaux. Ceci aura une répercussion sur nos finances.

Dans cette optique, notre mission est de prendre bonne garde de l'évolution de nos charges, notamment les charges fixes liées au personnel qui ne cessent d'augmenter. J'ai constaté une augmentation de 21 % entre l'exercice 2022 et 2023. Les charges de personnel permanent se montent à CHF 821'000.- au 31 décembre 2023. Je vous invite également Mesdames, Messieurs, à faire une analyse de la situation qui semble devoir être prise en compte lors de nos prochaines séances budgétaires ».

La Présidente remercie Monsieur HENRIOD pour son message qu'elle juge très pertinent.

Sans autre remarque, la Présidente lit et soumet la délibération au vote.

**La délibération est acceptée par 8 pour, 0 contre, 2 abstentions (Madame HENRIOD et Monsieur LANZA).**

---

## **V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'IMPLANTATION DE BORNES À RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES QUI IMPLIQUE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'UNE DURÉE DE 20 ANS**

La Présidente lit la délibération.

### **Texte de la délibération**

#### **Exposé des motifs**

Conformément aux objectifs fixés dans le cadre du plan climat cantonal, le Canton a fait de l'électromobilité l'une de ses priorités et incite les Communes à y participer.

Sur une proposition de la commission sports, loisirs et mobilité douce en 2021 et un suivi du projet par la commission routes, déchets, espaces verts, les membres du Conseil municipal ont validé le principe d'implanter des bornes d'électromobilité sur le territoire communal. Une somme a été mise au budget 2024 pour réaliser ce projet.

Cette réalisation est un partenariat entre les SIG et la Commune. La Commune met à disposition un emplacement et les SIG le pré-équipement électrique ainsi que les bornes de recharge qui restent, pendant toute la durée du contrat, propriété des SIG. Pour cela, un contrat SIG électromobilité doit être conclu, dont la durée minimum est fixée à 20 ans.

Etant donné que le Maire n'a pas, selon l'article 48, alinéa I, de la loi sur l'administration des communes, la compétence de conclure des baux dont la durée n'excède pas 12 ans, le Conseil municipal doit accorder au Maire la compétence de signer ce contrat d'une durée de 20 ans.

---

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce projet de délibération et si celui-ci amène des commentaires ou remarques.

Monsieur RAEMY rapporte avoir écrit le matin même de la présente séance à la Mairie pour avoir une copie du contrat dont la signature nécessite l'approbation du Conseil municipal comme sa durée est supérieure à 12 ans. Monsieur RAEMY voulait en effet savoir sur quoi le

---

Conseil municipal s'engagerait mais il s'est vu répondre que le contrat ne pouvait pas lui être communiqué et qu'il avait toujours la possibilité d'évoquer ce point ce soir.

D'autre part, Monsieur RAEMY remercie l'administration d'avoir ajouté dans la délibération qu'il s'agissait d'une proposition de la commission des sports, loisirs, mobilité douce.

En revanche, Monsieur RAEMY aurait souhaité recevoir le contrat avant la séance car il ne signe, pour sa part, pas de chèque en blanc. Pour cette raison, Monsieur RAEMY s'opposera à la délibération s'il doit la voter sur le siège sans avoir pu prendre connaissance du contrat.

Monsieur NOVELLE rappelle que la commission sports, loisirs, mobilité douce avait émis le désir d'avoir des bornes de recharge sur la Commune. Le dossier a ensuite été transmis à la commission routes, déchets, espaces verts. Le projet a été validé et une somme a été inscrite au budget 2024. Pour rappel, il s'agit d'un partenariat avec les SIG.

Monsieur NOVELLE ajoute que la Commune ne financera que le génie civil tandis que les SIG prendront en charge les CHF 40'000.- pour la fourniture des bornes et le travail d'installation. Comme les SIG souhaitent avoir une certaine rentabilité, le contrat est prévu sur 20 ans. Or, l'Exécutif ne peut pas signer des contrats au-delà de 12 ans, d'où la nécessité de passer par le Conseil municipal. Si le contrat avait une durée de 12 ans, il ne serait pas remonté au Conseil municipal et serait resté entre l'Exécutif et les SIG. Cette mission ressort de l'opérationnel et regarde l'Exécutif. En revanche, si certaines personnes désirent voir le contrat, Monsieur NOVELLE propose de renvoyer le dossier en commission.

Monsieur JOYE s'enquiert des conséquences d'un renvoi en commission. Monsieur NOVELLE estime que le fait de voir le contrat ne changera rien à la décision prise. Il pense également qu'il faut faire confiance aux élus de la Commune.

Monsieur RAEMY relève que, selon la loi, l'accord du Conseil municipal est nécessaire pour un contrat de plus de 12 ans. Il ressort donc du Conseil municipal de prendre connaissance de ce document. Monsieur RAEMY ne remet pas en doute le travail effectué et regrette la réponse de l'administration reçue ce matin s'il n'y a rien à cacher. Monsieur RAEMY précise qu'il n'est pas membre de la commission routes, déchets, espaces verts mais qu'il votera pour son renvoi.

Monsieur RAEMY cite par analogie qu'il n'est pas possible de voter un budget sans avoir des positions qui n'ont pas été votées au préalable. Il en va de même en l'espèce car Monsieur RAEMY juge qu'il n'est pas possible d'accepter un contrat sans l'avoir vu, précisant qu'il s'agit de son avis personnel. Monsieur RAEMY préférerait donc renvoyer ce dossier en commission pour une question de principe.

Monsieur NOVELLE invite la Présidente à soumettre la demande de renvoi en commission au Conseil municipal. Il propose que les membres de la commission sports, loisirs, mobilité douce soient conviés lors de la séance de la commission routes, déchets, espaces verts qui traitera le sujet.

La Présidente met au vote un renvoi en commission routes, déchets, espaces verts.

**Le renvoi est refusé par 3 pour, 6 contre, 1 abstention.**

Le projet de délibération est donc mis au vote ce soir.

Sans autre remarque, la Présidente soumet la délibération au vote.

vu l'exposé des motifs,  
vu l'article 48, alinéa I, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
vu le rapport de la commission routes, déchets, espaces verts du 1<sup>er</sup> juin 2023,  
vu le budget communal 2024,  
sur proposition du Maire,  
le Conseil municipal

## **D É C I D E**

1. D'autoriser le Maire à signer tous les contrats en lien avec l'électromobilité entre les SIG et la Commune, indépendamment de leur durée.

**La délibération est acceptée par 6 pour, 4 contre, 0 abstention.**

---

### **VI. BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Élection des membres pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025

La Présidente demande qui se présente :

#### Présidence

Madame Nathalie HENRIOD se présente comme Présidente pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025.

La Présidente demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, elle demande qui est d'accord avec cette proposition.

**Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Madame HENRIOD est élue comme Présidente pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025.**

#### Vice-Présidence

Madame Irène MAIO se présente comme Vice-Présidente pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025.

La Présidente demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, elle demande qui est d'accord avec cette proposition.

**Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Madame MAIO est élue comme Vice-Présidente pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025.**

#### Secrétaire

Monsieur Jonathan CHRISTIN se présente comme Secrétaire pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025.

La Présidente demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, elle demande qui est d'accord avec cette proposition.

---

**Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Monsieur CHRISTIN est élu comme Secrétaire pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025.**

Les membres du Bureau, Mesdames HENRIOD, Présidente, MAIO Vice-Présidente, et Monsieur CHRISTIN, Secrétaire, sont félicités.

---

## **VI. MOTIONS**

La Présidente demande si quelqu'un propose une motion.

Monsieur CHRISTIN donne lecture de la motion relative à la baisse du centime additionnel pour le budget 2025.

### **Texte de la motion**

Considérant les résultats des comptes excédentaires 2023,

Considérant les résultats des comptes excédentaires lors des précédentes années,

Considérant que de nombreux amortissements complémentaires ont pu être effectués,

Considérant le revenu supplémentaire annuel dès 2023 engendré par l'exploitation des gravières,

Je, soussigné Jonathan CHRISTIN, dépose la motion suivante :

J'invite l'Exécutif à présenter au Conseil municipal le budget 2025 avec une baisse du centime additionnel.

---

La Présidente soumet au vote l'entrée en matière de la motion :

**Par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière de la motion.**

Monsieur NOVELLE souligne qu'un renvoi en commission n'a pas de sens puisque la motion s'adresse à l'Exécutif.

La Présidente se demande de combien le centime additionnel devra être diminué. Monsieur CHRISTIN précise qu'il aimerait avoir un budget avec une baisse du centime.

Monsieur NOVELLE résume que l'Exécutif présentera un budget avec 1 centime en moins. Ce projet sera ensuite soumis à la commission finances.

La Présidente invite Monsieur CHRISTIN à revenir au prochain Conseil municipal en précisant dans la motion le nombre de centimes additionnels en moins à prévoir.

La discussion s'engage autour de la question de la baisse. Les membres du Conseil Municipal sont d'accord de donner un mandat à l'Exécutif de soumettre, à la commission finances, un budget 2025 à l'équilibre (plusieurs simulations) qui comprend une baisse du centime.

Monsieur NOVELLE prend bonne note de ce postulat.

---

## VIII. QUESTIONS ET DIVERS

### Monsieur RAEMY

- Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville/Cartigny (GISPAC) : Monsieur RAEMY fait partie du GISPAC. D'un point de vue légal, il se demande si les procès-verbaux du GISPAC pourraient être téléchargés sur le CMNet pour faciliter l'accès à l'information pour tous les membres du Conseil municipal. Monsieur RAEMY n'attend pas forcément une réponse dès la présente séance. Madame RAMBACH vérifiera ce point mais elle pense que cela n'est pas possible. En effet, la plateforme CMNet est destinée au Conseil municipal, tandis que le GISPAC est une entité indépendante puisqu'il s'agit d'un groupement intercommunal. En revanche, il est nécessaire de prévoir des rapports exhaustifs et réguliers en séance plénière pour de telles entités.

Monsieur RAEMY se demande s'il a le droit de communiquer la version papier aux membres de l'Entente ou de la commission sécurité. Madame SNEIDERS a informé ce matin même à Monsieur RAEMY, que ni la loi sur l'administration des communes (LAC), ni le règlement et ni les statuts du GISPAC ne précisent ce point. Pour elle, ce sujet doit être traité par le GISPAC.

Monsieur APOTHELOZ assure à Monsieur RAEMY que cela sera traité lors de la prochaine séance du GISPAC.

### Madame HENRIOD

- Épicerie : Madame HENRIOD fait part d'un problème qui se poserait actuellement, au niveau de l'autorisation d'exploiter. Elle aimerait savoir si la situation a depuis été réglée. De la connaissance de Monsieur NOVELLE, les gérants de l'EPI ont bien transmis un formulaire au service du commerce et que ce dernier a demandé des compléments. Les gérants en ont immédiatement avisé la Commune. La situation découle notamment du fait que les gérants attendaient une réponse du service depuis novembre 2023 pour recevoir l'autorisation d'exploiter. Des échanges entre le service du commerce et les gérants ont eu lieu. Ces derniers sont en attente de l'autorisation définitive.

### Monsieur NOVELLE

- Madame MOULLET-BOUCHARDY : Monsieur NOVELLE offre, au nom de la Commune, un présent à la Présidente qui termine son mandat ce soir. Il souligne que Madame MOULLET-BOUCHARDY a présidé pendant un an les séances du Conseil municipal avec beaucoup de doigté, de diligence et de discipline.

Monsieur NOVELLE remercie la Présidente, au nom de l'Exécutif et du Conseil municipal, pour son travail.

*Applaudissements.*

La Présidente souhaite le meilleur au prochain Bureau du Conseil municipal et notamment à sa Présidente, Madame HENRIOD.

---

Sans autre commentaire, la Présidente clôt la séance à 20h43.